

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1524

commission principale : développement économique

objet : **Projet de plate-forme de travail en collaboration - Subvention à l'association Espace numérique entreprises**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les technologies de l'information représentent un vecteur important de la compétitivité et du renouvellement du tissu économique de l'agglomération lyonnaise. Le travail en collaboration est une des clefs de la performance des entreprises.

Les technologies de l'information constituent un axe prioritaire de la démarche Grand Lyon, esprit d'entreprise ainsi que du volet économique du programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI).

Pour cela, les acteurs de la région lyonnaise se sont mobilisés pour mettre en œuvre un projet partenarial et innovant : l'espace numérique entreprises (ENE). Celui-ci a ouvert ses portes le 1er octobre 2003 à la villa Creatis à Lyon-Vaise. Outil des collectivités territoriales et des partenaires du schéma de développement économique et point d'entrée exclusif dans l'agglomération pour les entreprises, l'ENE a pour vocation de répondre aux préoccupations des entreprises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de leurs usages.

Enfin, les technologies de l'information permettent d'améliorer les performances dans toutes les fonctions de l'entreprise (achats, production, vente, gestion des ressources humaines, communication) : fluidification des échanges, amélioration de la réactivité, diminution des coûts. Elles concourent également à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et à la capacité à travailler en temps réel et à distance avec l'ensemble des collaborateurs et des partenaires.

Par ailleurs, face à un environnement externe complexe et concurrentiel (rationalisation des fournisseurs, pression plus forte des donneurs d'ordres, accélération du développement des technologies, ouverture des marchés, etc.), l'entreprise est engagée dans une course concurrentielle nouvelle dans laquelle ses propres moyens internes ne suffisent plus pour faire face à son développement.

Le contexte économique

Le travail en collaboration est une réponse possible aux contraintes de performance qui s'imposent aux entreprises françaises. Il leur permet en effet d'étendre les gains de productivité à l'extérieur de l'entreprise afin de maintenir la performance globale de la chaîne de valeur dans laquelle leur activité s'inscrit. C'est le concept d'entreprise étendue ou entreprise élargie qui consiste à travailler plus vite et mieux avec des partenaires.

Les grands groupes industriels se structurent actuellement en entreprise étendue, pour améliorer leur chaîne de valeur et leur compétitivité. En Rhône-Alpes, la majeure partie des PME pratique l'échange de données et l'échange d'informations mais peu sont préparées à adopter des méthodes de travail plus élaborées, à partager des applicatifs, voire à anticiper le travail sur une maquette virtuelle.

Dans ce contexte, et dans une région majoritairement composée d'entreprises sous-traitantes, se pose la question de l'accompagnement des entreprises pour qu'elles anticipent, s'adaptent et initient des projets de travail en collaboration avec leurs clients, fournisseurs ou partenaires.

La définition d'une plate-forme de travail en collaboration

Une plate-forme de travail en collaboration désigne un outil technologique, fruit de l'addition de l'internet et des outils utilisés par les bureaux d'études (logiciels de conception assistée par ordinateur, simulation en 3D, maquettes numériques), ceux liés à la production : GPAO, ERP, SCM etc. ainsi que ceux des autres services impliqués dans la performance économique d'une entreprise.

Des entreprises comme Renault-Trucks à Saint Priest ont mis en place un outil de corevue de maquette numérique à distance avec plusieurs sites en Europe pour faire participer un maximum d'intervenants lors des revues de projets et mieux gérer la diversité. Ce travail collaboratif assure une réduction des temps de montage et des coûts d'outillages spécifiques.

Une plate-forme de travail collaboratif est donc un outil au service d'une entreprise étendue pour réaliser ensemble un produit final.

Les objectifs du projet

L'objectif de la plate-forme est de participer à la diffusion et à l'optimisation des pratiques de travail en collaboration.

Il s'agit :

- de fournir aux industriels régionaux un ensemble de services dans le domaine de la coproduction et de la conception, leur permettant de faciliter les échanges de données entre partenaires travaillant en collaboration, le partage d'applicatifs permettant l'exploitation de ces données,
- de participer à l'amélioration des méthodes et outils existants et à l'élaboration d'une offre plus adaptée à la demande industrielle.

Concrètement, la plate-forme va permettre :

- d'informer les PME-PMI sur la valeur ajoutée du travail en collaboration par des démonstrations concrètes,
- de fournir aux industriels un ensemble de services leur permettant de faciliter leurs échanges entre partenaires dans les domaines de la production et du développement de produits : assistance technique au diagnostic et à l'écriture du cahier des charges, fabrication de maquettes, paramétrages spécifiques, spécifications issues des tests sur maquette,
- d'accompagner les groupements d'entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets sur la plate-forme (mise à disposition d'espaces informatiques partagés et d'outils de télétravail), puis dans la mise à disposition des outils en interne dans l'entreprise.

Cette plate-forme s'appuiera sur des moyens techniques sécurisés et sera administrée par une équipe de permanents et un réseau d'experts capables d'accompagner les entreprises.

Le portage du projet

La plate-forme de travail en collaboration a une dimension régionale ; il concerne les grands groupes de l'agglomération lyonnaise mais aussi de la région Rhône-Alpes. Ce projet, porté par la Communauté urbaine et le Conseil régional, trouve un appui auprès des organisations professionnelles de la région. Par ailleurs, la plate-forme de travail en collaboration rejoint l'objet social de l'association espace numérique entreprises. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire ce projet dans l'association ENE. Association de type loi 1901, cette structure existante depuis avril 2003 a pour objet social d'améliorer la performance des entreprises de l'agglomération par la diffusion des technologies de l'information. Elle propose déjà deux niveaux de services, en fonction du degré de maturité des entreprises sur ce thème (cybersite et actions collectives).

La plate-forme et le personnel (trois personnes à temps plein) seront hébergés dans la villa Creatis à partir de la fin de l'année 2003.

Le financement du projet

Le budget d'investissement et de fonctionnement de la plate-forme de travail en collaboration est de 1,270 M€ pour la mise en oeuvre de la plate-forme jusqu'à la fin de l'année 2004. La première année nécessite d'importants investissements informatiques.

les dépenses pour les années 2003-2004 : 1 270 000 €

Les principaux postes de dépenses concernent :

- l'aménagement et le matériel	120 000 €
- les logiciels-licences	184 000 €
- la maintenance	160 000 €
- l'ingénierie du projet et l'implantation	300 000 €
- l'hébergement (informatique) sécurisé de la plate-forme	288 000 €
- le fonctionnement	218 000 €

les recettes pour les années 2003-2004 : 1 270 000 €

- la Communauté urbaine	300 000 €
- la Région et le FSE	800 000 €
- les autres financements	170 000 € (les entreprises, l'Etat)

Le budget global est de 2,5 M€ sur trois ans. A ce terme, la contribution des industriels devrait atteindre 50 % du coût de fonctionnement.

Il est proposé de lancer le projet de plate-forme de travail en collaboration dès 2003. Un état d'avancement sera réalisé dans six mois avant d'engager la subvention 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - accorder une subvention à l'association Espace numérique entreprises pour un montant de 150 000 € pour engager la phase de lancement de la plate-forme de travail en collaboration en 2003.

b) - signer un avenant à la convention avec l'association Espace numérique entreprises.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,